

Nouveau tour de vis dans les dépenses de l'État

L'objectif: éviter que le budget 2014 ne dérape, avec un déficit excédant les 3% du PIB. Par ailleurs, la Belgique a soumis sa trajectoire budgétaire définitive 2015-2018 à la Commission.

BENOÎT MATHIEU

Le gouvernement fédéral est, plus que jamais, près de ses sous. Olivier Chastel (MR) avait resserré les boulons il y a un gros mois de ça. Foi de circulaire du 10 septembre, celui qui était alors ministre du Budget avait gelé, sauf rares exceptions, tous les recrutements dans la fonction publique, tout en faisant basculer la libération des budgets de l'État en mode mensuel, alors qu'elle fonctionne par trimestre en temps normal.

Eh bien, ce jeudi, son successeur en a rajouté une couche. Le conseil des ministres a en effet approuvé la circulaire portée par Hervé Jamar (MR), qui limite les dépenses des institutions fédérales ou assimilées, en n'autorisant que les sorties financières «*présentant un caractère obligatoire ou inéluctable*». Concrètement, chaque dépense de plus de 31.000 euros (TVA comprise) devra obtenir le feu vert de l'Inspection des finances. Autre filet de sécurité: tout poste dépassant les 85.000 euros (hors TVA cette fois) devra recevoir l'approbation du ministre du Budget en personne. En gros: restrictions à tous les étages.

L'objectif poursuivi est évident: éviter que le budget 2014 ne dérape. D'habitude, alors que la fin de l'année approche, les ministres s'enferment en conclave et prennent des mesures afin que les comptes de l'État collent avec ce qui avait été prévu sur papier. Autrement dit, on ajuste le tir budgétaire. En 2014, difficile, si pas impossible, de procéder de la sorte. Il ne faut pas aller bien loin pour trouver la raison: campagne électorale, élections, gouvernement en affaires courantes, négociations de la suédoise, vous vous rappelez?

Les 3% fatidiques

Et maintenant que le nouveau gouvernement est en place, on serre la vis là où l'on peut et l'on croise les doigts, en espérant que le déficit

belge ne repasse pas au-dessus de la barre fatidique des 3% du PIB, ce que l'Europe ne verrait pas d'un très bon œil, surtout que notre pays doit déjà négocier une nouvelle trajectoire budgétaire, qui prévoit un retour à l'équilibre en 2018 et non en 2016. Or la marge est faible: aux dernières nouvelles, les comptes de l'Entité I (échelon fédéral et sécurité sociale) sont dans le rouge à hauteur de 2,8% du PIB. À quoi il convient d'ajouter l'ardoise de l'Entité II, à savoir les Régions et les pouvoirs locaux. Si Bruxelles et la Flandre devraient rester dans le vert, la Wallonie, elle, table sur un déficit de quelque 450 millions d'euros. À ce stade, aux yeux de l'Europe, la Belgique en est donc déjà à 2,9%. Vous comprenez pourquoi l'heure est à la parcimonie scrupuleuse.

À propos d'Europe et de budget: la Belgique a rendu mercredi soir l'ébauche définitive de son *draft budgetary plan*, autrement dit de son projet de plan budgétaire pour la période 2015-2018. La Commission l'attendait pour le 15 octobre, date à laquelle notre pays avait alors déposé une version provisoire – déjà

bien charpentée puisque les dernières discussions ont porté sur des ajustements à la marge – en promettant d'être au rendez-vous une semaine plus tard, le 22 octobre. Bien sûr, il y a une procédure officielle à respecter pour le dépôt des documents, mais ceux-ci ont été envoyés sous format électronique afin de respecter le délai imparti.

En 2015, 190 millions d'économies à la SNCB

Que disent-ils, ces documents, qui respectent à présent la nouvelle norme comptable ESR 2010? Qu'en 2015, le solde de financement de la Belgique devrait être négatif, à hauteur de 2,1% du PIB. Le déficit structurel s'élèverait, lui, à 1,3% du PIB. Ce qui représente une amélioration de 0,7% par rapport à 2014 – ça, c'est le genre d'efforts qui plaît à la Commission.

Si l'on se penche sur les comptes de la seule Entité I, le Fédéral et la sécu donc, le «trou» structurel reste, comme prévu, chiffré à 1,5% du PIB. À politique inchangée, il se serait établi à 2,3% du PIB, ce qui a donc né-

cessité un arsenal de mesures estimé à 0,8% du PIB, soit quelque 3,4 milliards d'euros sur la seule année 2015. Un filer plus, même, puisqu'il est prévu de réaliser un «surplus» de 197 millions par rapport à cet objectif. Un matelas financier en cas de coup dur, en quelque sorte, qui a déjà fondu en une semaine, puisque le «drouillon» présenté la semaine dernière prévoyait un solde de 313 millions en 2015.

Au total, sur 2015, le gouvernement fédéral économisera plus d'un milliard en dépenses primaires. Les principaux postes sont connus: Défense (220 millions), SNCB (190 millions) ou Coopération au développement (150 millions). Du côté de la sécu, le rabaissement de la norme de croissance des soins de santé à 1,5% générerait toujours 804 millions d'économies dès l'année prochaine, à quoi viennent se superposer pour 578 millions d'autres mesures spécifiques. Les recettes, elles, fourniront 28% de l'effort du cru 2015. Parmi les «gros morceaux», citons le prélèvement anticipé sur l'épargne-pension (300 millions), l'assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés (200 millions) ou encore l'augmentation des accises et l'élargissement de la base soumise à la TVA (133 millions).

Au rayon fiscal, signalons enfin que la hausse des frais professionnels forfaitaires pour les travailleurs salariés coûtera 450 millions d'euros en 2015.

Reste à la suédoise de faire accepter à l'Europe que la Belgique ne renoue avec l'équilibre qu'en 2018 – alors qu'elle était censée dégager un excédent de 0,7% du PIB dès 2017.

450 millions €

En 2015, l'augmentation des frais forfaitaires pour les travailleurs salariés coûtera 450 millions d'euros à l'État fédéral.